

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2022-097

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 03 octobre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le Lundi trois octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 27 septembre 2022

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 24
- Votants : 31

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – P. TROADEC
C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL
P. LOUISON – M. SOILIH – S. GHENAIM – M. GAMINETTE – L. JACQUEMIN
M. ISSA – A.M. ABOUDOU – M. AUBRY – M. FOLLY – D. BRIVADY
I. KEDDOU – K. OUKBI – A. BELABDA – S. GIBERT – N. SAUNIER.

Excusés Représentés : F. MAHFOUD représentée par F. OGBI – A. KÖSE
représentée par G. DJEARAMIN – J. BORTOLI représenté par P. RIO
R.M. THUILOT représentée par Y. LE BRIAND – S. CHABROT représentée par
L. CAMARA – N. KENYA représentée par K. OUKBI – J. BOUBENDIR représentée
par N. SAUNIER.

**Délibération N° DEL – 2022 – 097 : Renouvellement de la labellisation du Point
Information Jeunesse**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret n°2017-574 du 19 avril 2017 modifié relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017,

Vu la charte de l'Information Jeunesse du 20 mars 2001,

Vu la charte européenne de l'Information Jeunesse du 19 novembre 2004,

Considérant que depuis 2002 la ville a mis en place un espace dédié à l'information destinée aux jeunes de 12 à 30 ans : le Point Information Jeunesse,

Considérant que depuis cette date la ville a régulièrement conventionné avec l'État et la région Île-de-France pour permettre au Point Information Jeunesse d'être labellisé et d'être intégré au réseau national de l'information jeunesse,

Considérant que ce réseau assure une mission d'intérêt général soutenue par l'État et les collectivités territoriales,

Considérant que pour la ville, avoir une structure labellisée est une garantie pour les jeunes de fréquenter un service répondant à une charte déontologique et de qualité, d'accéder librement aux informations les concernant, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé,

Considérant que l'action du Point Information Jeunesse s'inscrit entièrement dans le label « Cité éducative » obtenu en 2019,

Considérant que le Point Information Jeunesse de Grigny est situé Place Henri Barbusse,

Considérant que l'accueil y est assuré par deux professionnels sur la base de 17 à 24 heures par semaine et qu'en 2021-2022 la structure a touché 3528 jeunes,

Considérant que la labellisation permet à la ville d'assurer aux jeunes de 12 à 30 ans un service de qualité, avec des professionnels formés de façon continue, d'avoir des ressources documentaires toujours actualisées et adaptées, d'être en permanence relié à un réseau départemental, régional et national qui maintient une dynamique et une veille sur les questions de la jeunesse,

Après l'avis de la commission Cité Éducative du 22 septembre 2022,

Délibère et,

Décide de renouveler pour 6 ans le label information jeunesse et de produire un bilan intermédiaire à 3 ans,

Autorise le maire ou son représentant légal à signer tous les documents consécutifs à cette autorisation de renouvellement.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO

Vote pour : 30

Abstention : 1 (S. GIBERT)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le
Transmis en Préfecture le

06 OCT. 2022

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification